

Nuisances aériennes

Le plan de la Ministre de l'Écologie critiqué par les élus et les associations de riverains

Les mesures visant à réduire les nuisances sonores autour des aéroports franciliens annoncées le 10 novembre dernier par la ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Moriset, et mises en œuvre pour certaines la semaine suivante, ont eu un effet « inverse », ont expliqué il y a quelques jours des élus et associations franciliennes.

« On constate après la mise en place de survols à 1 200 m, au lieu de 900 m, que les avions font autant de bruit, ça n'a donc rien changé », assure Philippe Houbart, président du Ciren (78), collectif contre les nuisances aériennes.

La ministre de l'Ecologie avait pourtant promis que le relèvement de 300 m du niveau auquel les avions commencent à descendre abaisserait de à 86 000, au lieu de 217 000, le nombre de riverains exposés à un bruit supérieur à 65 décibels.

« Ces chiffres sortent de nulle part. Et les nouvelles trajectoires d'atterrissage, allongées de 10 km pour contourner les zones denses touchent de nouvelles villes, donc plus de riverains », assure Claude Carsac, défenseur des intérêts des riverains d'Orly.

« Je me sens complètement cocu. NKM a voulu faire partir de sa circonscription [elle est maire UMP de Longjumeau] le couloir aérien. Sauf qu'aujourd'hui, il n'y a que des perdants », tacle le député de la majorité présidentielle et maire d'Etampes (Essonne), Franck Marlin.

Elus et associations vont déposer un recours devant le Conseil d'Etat début janvier. Ils espèrent faire annuler les deux arrêtés ministériels qui ont modifié la circulation aérienne dans la région.